



## Charte de l'enseignement à distance EFIR-1<sup>er</sup> degré 2021 - 2022

L'enseignement à distance (EAD) a été mis en place à l'EFIR en raison de la situation sanitaire actuelle. Initialement prévus pour quelques semaines, il s'installe aujourd'hui dans la durée. L'EAD, effectué à temps plein de manière exclusive jusqu'au retour en présentiel, se pratique généralement à domicile, sans accès systématique à des espaces dédiés et pour la plupart des membres de la communauté éducative dans un environnement familial, ce qui complique nécessairement cet enseignement. Cette charte a pour objet d'aider à la continuité éducative de façon la plus soutenable et la plus durable possible.

Cette charte clarifie et explicite les règles qui permettront à chaque membre de la communauté éducative de mieux vivre cette situation complexe et exceptionnelle.

L'ensemble de la communauté scolaire s'engage dans une démarche d'enseignement et de travail à distance, ayant pour but d'entretenir le lien entre l'élève, ses apprentissages, l'institution scolaire et ses camarades. Afin d'éviter de faire peser de façon excessive la situation d'enseignement à distance sur la vie personnelle de chacun, l'ensemble des membres de la communauté éducative vise une organisation préservant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle pour les personnels, vie privée et vie scolaire pour les élèves, travail, vie de famille et accompagnement scolaire de leurs enfants pour les parents.

Tous les membres de la communauté s'engagent à **un usage raisonné des outils de communication** sur des horaires de travail allant du dimanche au jeudi, pouvant varier d'un niveau à l'autre. Ces temps d'échanges importants avec l'enseignant sont primordiaux mais doivent être définis en amont pour qu'ils ne soient pas intrusifs dans la vie privée de chacun. Ainsi, des sollicitations peuvent être envoyées en dehors des horaires définis mais n'appellent pas de réponse en dehors des horaires et jours définis par les intéressés.

### **I. Principes spécifiques aux élèves**

- Respecter son emploi du temps et participer à tous les cours programmés.
- Allumer sa caméra lorsque le professeur le demande.
- Garder son micro éteint quand on n'a pas besoin d'intervenir.
- Adopter un comportement adapté aux apprentissages et au déroulement des cours : ce qui signifie s'installer assis à une table, dans un endroit propice au travail, si possible avec un casque, intervenir de façon appropriée, sur la base du respect, que ce soit dans la prise de parole ou le partage de documents.
- Faire les devoirs et les remettre aux jours prévus et selon la forme demandée.
- Lors des évaluations, travailler seul, sans aide.
- Ne pas enregistrer les cours en ligne, ne pas prendre non plus de photos de ceux-ci (respect du droit à l'image).
- Ne pas diffuser les cours préparés et assurés par un enseignant (respect de la propriété intellectuelle)
- Ne pas inviter de personne extérieure à la classe pendant les cours en ligne, que la personne soit interne ou externe à l'établissement.
- N'utiliser le « chat » de la salle de classe virtuelle que pour solliciter la parole ou poser une question en lien avec le cours.
- En cas de besoin d'aide : en parler au professeur. Il est possible aussi de solliciter l'infirmière ou la psychologue scolaire.

### **II. Principes spécifiques aux professeurs**



- Proposer un emploi du temps sur le temps scolaire 7h45 – 13h. (une dérogation est possible pour les enseignants de CP qui travaillent très majoritairement en petit groupe).
- Organiser les apprentissages en alternant les dispositifs (classe entière, petit groupe, charges individualisées, en fonction des besoins) ;
- Penser les différents temps d'apprentissage des élèves en tenant compte du fait que l'apprentissage à distance nécessite un temps lent, en ménageant des pauses permettant l'assimilation des connaissances.
- Veiller à un équilibre entre temps de travail des élèves en synchrone (avec l'enseignant en visioconférence) et asynchrone (en autonomie, sans la surveillance du maître). La durée des temps synchrones est très variable en fonction de l'âge des enfants. De deux zooms par jour pour les plus petits en maternelle à une alternance de temps synchrones et asynchrones en élémentaire couvrant globalement la durée du temps scolaire.
- Corriger régulièrement et de manière individualisée les travaux des élèves. Possibilité d'envoyer des devoirs réalisés la semaine le mercredi pour éviter un délai trop long entre la réalisation de l'exercice et son retour corrigé par l'enseignant. Possibilité d'envoyer une correction générique en plus de la correction collective.
- Solliciter avec mesure la participation des parents aux impressions des supports pédagogiques. Laisser un délai raisonnable entre la commande de l'enseignant et l'utilisation des documents en classe. L'école peut également effectuer les impressions en plus grande quantité,
- Communiquer régulièrement avec les familles. Chaque enseignant doit préciser les modalités de communication souhaitées. Au moins trois réunions d'information sont organisées au cours de l'année scolaire : une réunion en début d'année, une réunion à mi-année et une réunion bilan en fin d'année scolaire.
- Proposer des moments formels ou informels de vivre ensemble. Rituels du matin, moments récréatifs entre deux séances d'apprentissage.

### III. Principes spécifiques aux parents

- Consulter l'emploi du temps de son enfant et s'assurer qu'il assiste au cours.
- Veiller à ce que son enfant allume sa caméra lorsque le professeur le demande.
- Sensibiliser son enfant à l'importance de demeurer attentif lors des classes virtuelles.
- Prendre régulièrement connaissance du travail de son enfant par les moyens mis à disposition.
- Ne pas intervenir pendant les cours en ligne.
- Ne pas aider son enfant pendant les évaluations.
- Répondre aux sollicitations de l'établissement et consulter régulièrement tous les moyens de communication avec lesquels le lycée fonctionne (mail, pronote et web).
- Solliciter les professeurs ou personnels uniquement aux heures de travail ou du moins ne pas attendre de réponse de leur part en dehors de ces heures.
- Face à une question relative à un cours ou à un travail, la poser à l'enseignant concerné.
- Transmettre toute information utile pour comprendre les difficultés rencontrées par son enfant, ou les conditions de son travail à la maison, afin d'éviter les incompréhensions.
- Veiller à ce que son enfant se repose suffisamment, conserve une routine proche du rythmescolaire et dispose de moments récréatifs (activités ludiques sans lien avec l'environnement scolaire, ...).

### IV. Cadrage par niveau

#### 1. A l'école maternelle :

L'enseignement à distance n'est pas adapté pour les enfants de l'école maternelle. Cependant, un lien récurrent avec l'enseignant et l'assistante maternelle peut permettre à l'enfant :

1. D'entrer dans la langue française :
  - Entrer en interaction avec un adulte ;
  - Développer son vocabulaire ;
  - Construire une syntaxe simple ;
2. De se construire une première culture littéraire :
  - Découvrir des écrits adaptés à l'âge des enfants ;
  - Ecouter, comprendre, raconter ;
3. D'être guidé pour développer ses motricités fines et corporelles :



- Développer la motricité fine : découper, modeler, dessiner, écrire ;
- Développer la motricité corporelle ;
- 4. D'appréhender les premiers concepts mathématiques :
  - Découvrir le concept de nombre ;
  - Ordonner, ranger, classer ;
  - Découvrir les formes.

Seront prévus en PS, MS, GS :

PS, MS, GS	<p><u>En visioconférence :</u></p> <p>1 séance par jour et par enfant par la maîtresse (organisation en petits groupes à privilégier) 1 séance/jour et par enfant par l'ASEM (lecture d'histoires, Arts Plastiques) 2 séance de 20 minutes d'arabe/semaine 1 temps d'EPS en direct en visioconférence par semaine</p> <p>Des capsules vidéo sont également un support d'apprentissage intéressant pour que l'enfant voit plusieurs fois si nécessaire : graphisme, Arts plastiques, jeux de construction, activités mathématiques...</p>
------------	--

## 2. A l'école élémentaire :

Tous les champs disciplinaires seront abordés. Cependant, en raison des conditions spécifiques, la priorité est fixée à la maîtrise de la langue et aux Mathématiques.

Du CP au CM2, des séances quotidiennes doivent être prévues en visioconférence en français et en Mathématiques.

CP	3 temps d'enseignement différents (lecture, écriture, Mathématiques) par jour. Enseignement très majoritairement en petit groupe.
Du CE1 au CM2	2 séances d'étude de la langue/lecture/jour 1 séance de Mathématiques/jour 2 séances en petits groupes/semaine
Pour tous les niveaux d'élémentaire	1 séance d'EPS par semaine en direct en visioconférence 1 séance d'Arts Plastiques 1 séance d'arabe par semaine 1 séance d'anglais par semaine 1 séquence de découverte du monde par semaine 1 séance de musique en visioconférence et une capsule en alternance toutes les deux semaines.